

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- N° 001677

M3034

- Maladie     Dentaire     Optique     Autres

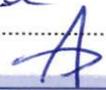
### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0005767 Société : Royal Air Maroc  
 Actif     Pensionné(e)     Autre :  
 Nom & Prénom : AZIZ EZOUHA  
 Date de naissance : 01.05.1960  
 Adresse : Casa Benassi Meylads Résidence EL PAIR - ST. Rihane  
 Tél. : 06.04.16.59.84 Total des frais engagés : Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :   
 Date de consultation : 24/12/2022  
 Nom et prénom du malade : Ez-Zouha Aziz Age :  
 Lien de parenté :  Lui-même     Conjoint     Enfant  
 Nature de la maladie : Pharyngite Libanais  
 Affection longue durée ou chronique :  ALD     ALC    Pathologie :  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 23/12/2022  
 Signature de l'adhérent(e) : 

### VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie M22- N° 001677

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :  
 Nom de l'adhérent(e) :  
 Total des frais engagés :  
 Date de dépôt :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019



Dr. Abdessami BEN ADADA

Médecine Générale

Diplôme Médecine du Sport



الدكتور عبد السميع بن اعدادة

الطب العام

دبلوم الطب الرياضي

Casablanca, le: 21/11/1999 : الدار البيضاء في

EZ-Zouhra Agou

22,00

- Omiz 26

MS 100

- Actalud 26

2800

- Nodol 26

6400

- Mobic 26

MS 130

- Uha 26

MS 60

- Doly 26

256,90

1000

PHARMACIE BLOC "C"  
Rue 2, No 416 Bloc (C)  
Dessus Hammam Tarik Lkhair,  
S. Bernoussi Casablanca

PHARMACIE BLOC "C"  
Rue 2, No 416 Bloc (C)  
Dessus Hammam Tarik Lkhair,  
S. Bernoussi Casablanca

Docteur ABDESSAMI BENADADA  
MEDECINE GENERALE  
16 زقة 4 فوق حمام طريق الخير س. البرنوصي الدار البيضاء الهفوف  
06 61 07 24 12 - 05 22 73 96 06  
GSM 05 22 3 96 06 Mobile: 06 61 07 24 12

06 61 07 24 12 - 05 22 73 96 06 : البرنوصي الدار البيضاء الهفوف  
16, Rue 4, Dessus Hammam Tarik Lkhair, S. Bernoussi Casablanca  
Tél : 05 22 73 96 06 - 06 61 07 24 12

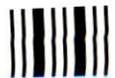
22,50

NO - DOL CODEINE  
CP B20  
P.P.V : 28DH00  
LOT : 28E007  
PER : 06/2025  
6 118000 061861

LOT : 6761  
PER : 02-24  
P.P.V : 115DH00

PPV 14DH60  
PER 07/25  
LOT L2698

PPV: 61DH50  
PER: ~~07/25~~  
LOT: L2659



**Vita C1000®**

PPV 15DH30  
EXP 08/2023  
LOT 06077 28